

Xavier Lacroix, passeur de vie

Xavier LACROIX, père de trois enfants, est philosophe et théologien. Il a été directeur de l'Institut des sciences de la famille (de 1986 à 1994) et doyen de la Faculté de théologie de Lyon (de 1997 à 2003). Professeur d'éthique à l'Université catholique de Lyon, auteur de nombreuses publications sur le mariage et la famille, il a été nommé en mars 2008 au Comité Consultatif National d'Éthique.

Lumière & Vie : Avant d'être théologien, vous avez enseigné la philosophie. L'éthique était-elle déjà au cœur de vos recherches ?

1. Henri MALDINEY, né en 1912, fut un des représentants en France de la phénoménologie. Toute sa vie, il questionna les conditions de l'existence comme ouverture à l'Être. Ses concepts de trans-passibilité et trans-possibilité sont particulièrement utiles aux psychothérapeutes. Il est l'auteur de *Regard, Parole, Espace* (L'âge d'homme, Lausanne, 1973), *Art et existence* (Klincksieck, Paris, 1985), *Penser l'homme et la folie* (Millon, Grenoble, 1991).

2. Ludwig BISWANGER (1881-1966) s'est détourné de la psychanalyse et a créé la *Daseinsanalyse* inspirée essentiellement de la phénoménologie de Husserl et Heidegger. En français, signalons *Le rêve et l'existence* (DdB, 1954), et *Introduction à l'analyse existentielle* (Ed. de Minuit, 1971).

Xavier LACROIX : Ma porte d'entrée dans la philosophie a été la phénoménologie, qui m'a marqué de manière irréversible. J'ai eu la chance d'avoir un véritable maître en la personne d'Henri Maldiney¹, qui m'a initié à Husserl et à la *Daseinsanalyse*², mode de pensée très précieux qui retient ce qu'il y a d'irréductible non seulement dans l'apparaître des choses, mais dans la « présence » elle-même, dans la structuration de l'être au monde, avec toute sa densité de mystère. L'esprit et la liberté se manifestent déjà dans notre relation à l'espace, au temps, au paysage, au corps, au visage.

Les commentaires par Maldiney des paysages de Cézanne, de ses « Sainte Victoire » en particulier, m'ont initié au sens de l'Ouvert, de l'Être, de l'étonnement devant le « il y a » — en allemand *Es gibt*, « ça donne ». L'idée de donation est déjà présente dans cette expression. La phénoménologie, surtout appliquée aux relations humaines, prépare déjà à l'éthique, puisqu'elle recherche l'essence au sein de l'apparaître : il y a un irréductible de chaque expérience, de chaque acte, une vérité donc, ce qui prévient tout réductionnisme et même tout psychologisme.

Deux autres pensées m'ont particulièrement marqué, et ce sera une réponse plus directe à votre question : Kierkegaard³ et Levinas⁴. Le passage, chez le premier, du stade esthétique au stade éthique, puis du stade éthique au stade religieux a structuré à vie ma manière de penser. Quant à Levinas, qui a introduit la pensée de Husserl en France, il a pu affirmer que la phénoménologie était le fruit de la « lancée judéo-chrétienne » : une confiance de fond en l'esprit. Et, bien sûr, ses pages insurpassables sur l'apparaître du visage, sur la caresse ou sur l'érotisme m'avaient déjà préparé à l'éthique du corps et de la vie affective. Je me suis toujours beaucoup intéressé à l'art⁵, qui est lui aussi en quête de la vérité de l'apparaître et j'ai toujours pensé qu'entre l'esthétique et l'éthique, il n'y avait pas seulement un « saut », comme chez Kierkegaard, mais une affinité, des passages, des passerelles. Percevoir la beauté véritable d'un visage ou d'un corps place sur le chemin de l'éthique.

L & V : Qu'est-ce qui vous a poussé, vous, laïc, marié, à entrer en théologie ? Aviez-vous déjà en vue votre sujet de thèse ?

X. L. : Je m'étais déjà passionné pour la théologie dans ma jeunesse. A 18 ans, au noviciat des pères Maristes, je lisais avec passion Balthasar, de Lubac, Guardini, Evdokimov. Et nous étions contemporains de Vatican II : à chaque repas nous avions la chance d'écouter les comptes rendus des sessions du Concile dans le journal « *La Croix* » ! J'ai suivi des cours à la Faculté de théologie de Lyon, entre 1966 et 1969.

Ensuite je me suis investi dans la philosophie, que j'ai enseignée chez les Maristes de Lyon mais, vers la trentaine, le désir m'a repris d'étudier sérieusement la théologie et, tout en enseignant, j'ai suivi à nouveau des cours dans la même Faculté à partir de 1977. Henri Bourgeois⁶, doyen à l'époque, m'a fortement incité à continuer et m'a confirmé dans l'idée que la théologie n'était pas réservée aux clercs. Je me trouvais très bien dans ma position de laïc marié, philosophe et théologien. Je trouverais catastrophique que seuls les clercs soient théologiens ! La coupure entre clercs et laïcs me semble être une des grandes faiblesses du passé de l'Église : n'y revenons pas ! Tout croyant qui accède à une certaine culture profane, à l'esprit critique moderne est sommé de se faire, d'une façon ou d'une autre, théologien. La foi est en quête d'intelligence, elle a même besoin d'intelligence.

3. Sören KIERKEGAARD (1813-1855) écrit ses *Stades sur le chemin de la vie* en 1845, où il aborde les rapports de l'homme à la sensibilité, au devoir et à Dieu d'un point de vue existentiel.

4. Emmanuel LEVINAS (1906-1995), d'origine lituanienne, après cinq ans de captivité en Allemagne, développe une philosophie autour de la question d'Autrui, caractérisé comme l'Infini impossible à totaliser (cf. *Totalité et infini*, 1961), puis comme l'au-delà de l'être (cf. *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*, 1974).

5. Cf. dans le n° 203 (1991-3) de *Lumière & Vie* consacré à l'art, l'article « Le chemin du créateur » sur ce que certaines œuvres apportent à la foi : ruptures, passages, gloire... mots pour pointer l'indicible et voir se rapprocher l'artiste du mystique.

6. Henri BOURGEOIS (1934-2001), prêtre et professeur de théologie pratique à l'Université catholique de Lyon, a écrit de nombreux ouvrages sur l'identité et l'initiation chrétiennes.

7. En novembre 1986, Xavier Lacroix écrivait pour le n° 179 de *Lumière & Vie* consacré à la question de l'au-delà un article sur « Le corps à venir » (p. 75-91) : la foi en la résurrection de la chair invite à penser le corps à partir de son avenir, et de ce que Paul appelle le corps spirituel.

8. *Le Corps de Chair. Les dimensions éthique, esthétique et spirituelle de l'amour* (Cerf, 1994). Un peu plus tard paraissait *Le corps de l'Esprit* (Cerf, 1999), où l'auteur insistait sur le corps comme lieu de la vie divine elle-même.

9. Xavier THEVENOT (1938-2004), prêtre salésien et professeur à l'Institut catholique de Paris, « fit de la morale sans jamais faire la morale » (cf. *Une parole pour la vie. Hommage à Xavier Thévenot*, Cerf, 1998 et *Compter sur Dieu. Etudes de théologie morale*, Cerf, 2009).

Après ma maîtrise, en 1984, Henri Bourgeois m'a appelé à enseigner la philosophie contemporaine. Je commençais alors à envisager une thèse sur la résurrection de la chair⁷. Puis, en 1986, a eu lieu un double appel. Le poste de directeur de l'Institut des Sciences de la Famille étant vacant, le recteur Gérard Defois me l'a proposé. En même temps, à la Faculté, le cours de théologie appelée alors « morale sexuelle », était assuré par le père Rollin qui s'apprettait à partir en retraite. Henri Bourgeois m'a proposé de partager le cours avec lui en vue de lui succéder.

Etant donné les charges que l'on me donnait et le cours que l'on me confiait, j'ai jugé bon de réduire l'écart entre le sujet de thèse initial et la matière de mon enseignement. Aussi l'ai-je reconverti en un sujet à la jonction entre l'anthropologie théologique et la morale : « *Corps charnel – corps spirituel* ». Il s'agissait de penser en quel sens le spirituel se jouait dans le charnel – et cela tout particulièrement autour de la sexualité dans la relation d'alliance. C'est ce travail qui ensuite a été publié sous le titre *Le corps de chair*⁸.

J'y ai surtout travaillé à l'articulation entre les données de la phénoménologie, une ontologie du corps-sujet et les apports de la Révélation, passant non seulement par l'Écriture, mais aussi par l'élaboration des Pères, saint Irénée en particulier. Ma question de fond était : l'Église a-t-elle raison de dire que c'est dans le cadre de la relation d'alliance que l'union sexuelle trouve son sens vrai et plénier ? Et ma réponse fut affirmative ! Mon directeur de thèse était Henri Bourgeois (qui venait de publier un livre sur la résurrection des corps) mais, étant donné la matière, je montais régulièrement à Paris rencontrer Xavier Thévenot⁹, qui était en quelque sorte mon second directeur, pour ce qui concernait proprement l'éthique sexuelle. Il a bien voulu, ensuite préfacier le livre.

L & V : Vous êtes donc resté enseignant, dans le domaine de la morale familiale, mais avec beaucoup de responsabilités d'organisation. Les jugez-vous aujourd'hui pesantes pour votre recherche, ou plutôt fécondes ?

X. L. : Pendant huit ans, à l'Institut des Sciences de la Famille, j'ai en effet alterné les tâches de direction et d'enseignement. Ces deux types de responsabilité me sont très tôt apparues comme complémentaires. Concevoir des formations, rencontrer les

enseignants, animer des réunions, préparer des colloques est une manière de découvrir un domaine. A l'Institut, j'ai été entraîné à faire le lien entre la théorie et la pratique, puisque la plupart de nos formations étaient dites « pratiques » (conseil conjugal par exemple). Entraîné aussi à viser la rencontre entre Eglise et monde, puisqu'il s'agissait de transmettre une pensée d'inspiration chrétienne à des publics fort divers qui étaient loin d'être tous confessants. Il s'agissait aussi d'articuler l'approche philosophique ou théologique avec les sciences humaines, puisque l'Institut est pluridisciplinaire.

Pendant six ans, en tant que doyen de la Faculté, j'ai fait une expérience similaire. La théologie est elle-même pluridisciplinaire (dogmatique, Ecriture sainte, histoire, droit canonique, morale, spiritualité...) et penser le lien entre ces disciplines est déjà un acte théologique ! On apprend finalement autant, si ce n'est plus, dans les rencontres, les entretiens, les confrontations que dans les livres. Nous avons par exemple conçu un colloque sur *L'universel chrétien en question*¹⁰ : une telle organisation était déjà une entrée dans le sujet ! Pratiquement, le temps pris par les réunions, les instances, l'administration était en concurrence, parfois douloureuse, avec le temps consacré à l'enseignement ou la recherche. Mais sur le fond il y avait une heureuse complémentarité.

10. Cf. *L'universel chrétien. Sept études*, collectif, sous la direction de Didier GONNEAUD, Lyon, éditions Profac, 2006.

J'ai beaucoup eu l'occasion, également, de travailler avec les autorités pastorales, avec les évêques notamment, au sein du Conseil national de pastorale familiale (pendant 16 ans !). J'ai pu y être témoin à la fois des difficultés et des richesses de ce que l'on appelle la pastorale familiale. Les mouvements représentés offrent un beau témoignage de l'Eglise servante, dans la préparation au mariage, l'éducation affective, l'aide à la transmission. Les différences de sensibilité et les questions s'y manifestaient aussi, mais nous n'étions que consultatifs ! En 1992, nous avons contribué au document de l'épiscopat sur « les divorcés remariés » que beaucoup ont jugé éclairant et qui mettait en avant la primauté de la conscience personnelle. Les questions de théologie pratique ou pastorale sont restées pour moi centrales : préparation au mariage, éducation sexuelle, politique familiale. Je ne suis pas porté vers les questions purement spéculatives.

L & V : Connus comme un spécialiste des fondements de la famille, vous voilà souvent interrogé par les médias. Que peut dire un éthicien catholique dans une société sécularisée et pluraliste ?

11. Signalons plusieurs ouvrages réédités sur l'amour et la famille : *Le Mariage*, coll. Tout simplement... (Éditions de l'Atelier, 1992), *Les mirages de l'amour* (Bayard, 1997), *L'Avenir c'est l'autre. Dix conférences sur l'amour et la famille* (Cerf, 2000), *De chair et de parole. Fonder la famille* (Bayard, 2007).

X. L. : Le domaine de la vie affective, conjugale, familiale est à la fois une terre de difficulté et un terrain privilégié de confrontation ou de rencontre entre Eglise et monde. L'amour, la conjugalité et même la famille sont au nombre des domaines où l'héritage chrétien est le plus patent dans notre culture. Chacun le sent bien, d'où une relation ambivalente à l'Eglise. Et lorsque nous nous faisons les avocats du respect pour l'intimité charnelle, des caractéristiques essentielles du lien d'alliance ou de la valeur de la différence sexuelle, nous ne défendons pas des biens confessionnels, mais des biens humains fondamentaux, dont chacun a l'intuition. C'est au fond le sens de l'incarnation, de l'unité du sujet et de son corps, de la portée spirituelle du charnel que nous défendons¹¹.

Mais en même temps, ces biens humains fondamentaux sont aussi des pierres d'achoppement, des lieux de contradiction. C'est là que se jouent des choix décisifs. Et, dans notre culture, les courants contraires sont très puissants. Je pense en particulier aux courants constructivistes et culturalistes qui, dans une perspective démiurgique, voudraient affranchir l'humain des humbles données corporelles, pour tout faire reposer sur la volonté, le contrat, le projet. Ils nous reprochent alors d'être naturalistes ou essentialistes.

Pourtant, tout en prenant acte de la montée de certaines conduites (comme le concubinage), nous avons non seulement le droit mais le devoir d'indiquer un préférable. Que par exemple, pour un enfant, il est préférable d'avoir un père et une mère liés par un engagement solennel. Ou encore que l'ancrage charnel de la parenté, qui passe par la naissance, n'est pas secondaire. De toute manière, chacun est né et, comme le disait avec humour France Quéré, « personne jusqu'à ce jour n'a réussi à naître tout seul ». La forme de la parenté, la structure de la famille sont des enjeux irréductibles et incontournables. Tout ne se joue pas dans le désir et dans l'amour-sentiment.

Plus largement, il est de plus en plus difficile de débattre comme si l'éthique inspirée par la Révélation pouvait être partagée par

tous. Nous sommes mus par une mystique de l'alliance, du don, de la réceptivité. Mais notre éthique n'est pas seulement révélée! Elle est aussi raisonnable, attentive aux biens humains fondamentaux. C'est pourquoi il me semble qu'il faut agir sur un double front : fondamentalement, promouvoir des communautés chrétiennes où ces données spirituelles soient non seulement transmises, mais mises en œuvre, praticables ; et en second lieu, continuer à argumenter pour débattre, car nous sommes aussi sur un terrain où il est possible de faire appel à la raison – nous trouvant parfois en accord avec des auteurs ou des scientifiques non chrétiens, ainsi que cela m'arrive, en ce moment à propos de la filiation ou de la différence sexuelle, avec un psychanalyste agnostique comme Christian Flavigny¹².

L & V : Vous avez écrit *Oser dire le mariage indissoluble*, mais l'audace n'est pas l'idéalisme romantique, comme en témoigne *La traversée de l'impossible*¹³, à propos du mariage dans la durée. Et récemment vous venez de proposer aux autorités ecclésiales un traitement plus adapté des divorcés remariés...

X. L. : L'indissolubilité n'est pas un décret de l'Eglise. Elle ne prend pas sa source seulement, comme on le croit bien souvent, dans le sacrement. Elle commence avec le pacte d'alliance qui, s'il est véritable, comporte une part d'irréversible. Cela, la conscience commune peut le percevoir : l'ex-époux reste l'ex-époux. Même en droit civil, il y a des effets indélébiles du lien conjugal. L'idéalisme ne consiste pas à reconnaître cela, mais à croire en la toute-puissance du sentiment ou du désir. Le sens de la parole donnée est fondateur à la fois d'humanité et de toute éthique. Si l'engagement est donné devant Dieu, il prend une dimension d'éternité. La parole qui me parle le plus de l'indissolubilité en ce moment est la phrase du prophète Malachie : « L'Eternel est témoin entre toi et la femme de ta jeunesse » (2, 14). Quant à l'interdit de la répudiation et du remariage, il est attesté cinq fois dans le Nouveau Testament et l'historien J.-P. Meier nous dit qu'il s'agit là d'une des paroles les plus certaines et les plus originales de Jésus.

La loi de l'indissolubilité me semble donc avoir de profonds ancrages anthropologiques et théologiques. Et je comprends que

12. Christian FLAVIGNY, pédopsychiatre et psychanalyste, est l'auteur d'un *Avis de tempête sur la famille* (Albin Michel, 2009), où il insiste sur le principe de protection de l'enfant et sur les conséquences d'une modification de l'institution familiale par la loi.

13. *Oser dire le mariage indissoluble* (Cerf, 2001) dans le contexte d'une culture de la subjectivité, en assumant les acquis d'une philosophie et d'une théologie de la personne et de la liberté, tel était le projet de cet ouvrage collectif dirigé par Xavier LACROIX, peu après la parution de *La traversée de l'impossible. Le couple dans la durée* (Vie Chrétienne, 2000). Voir aussi *Le divorce est-il une fatalité?* (Ed. Epi DDB, 1992), et *Lumière & Vie* n° 206 (mars 1992) l'article « L'unique et sa fidélité. Ethique, foi et indissolubilité » (p. 77-88).

l'Église ait une loi exigeante. Son attitude envers les divorcés actuels dit quelque chose de la portée de l'engagement de tous les couples futurs. Une pastorale qui permette de vivre paisiblement ces exigences est possible. La seule question que je pose est celle du caractère total et définitif de la séparation des sacrements. Ce double caractère semble relever du permis-défendu, alors que c'est un chemin, un cheminement en vérité qu'il faudrait offrir. C'est pourquoi, dans un ouvrage publié en 2001 suite au travail d'un laboratoire de la Faculté, je me suis interrogé sur les conditions d'accès au sacrement de réconciliation.

Dans *Familiaris consortio*, Jean-Paul II affirme : « La réconciliation par le sacrement de pénitence ne peut être accordée qu'à ceux qui se sont repentis d'avoir violé le signe de l'Alliance et de la fidélité au Christ » (§ 84). Je me suis demandé si la seule manière de manifester ce repentir était le changement de vie (souvent impossible) ou l'abstinence sexuelle. Il me semble qu'un itinéraire à la fois personnel et communautaire, accompagnant un temps de privation eucharistique significatif (sept ans par exemple), pourrait conduire à une reconnaissance à la fois de la permanence du premier lien et de la transgression commise. Cet aveu n'aurait rien d'une justification, au contraire. Il ne reviendrait pas à nier l'indissolubilité, mais au contraire à la reconnaître. Cet aveu et cette demande de pardon pourraient ouvrir la voie au sacrement de réconciliation. Ensuite, la question de l'accès ou non à l'eucharistie ne relèverait pas de l'interdit mais de l'appel. Plusieurs évêques m'ont exprimé qu'ils recevaient favorablement cette hypothèse de travail.

L & V : Un versant de la défense du mariage et de la famille, ce fut aussi pour vous la critique de *La confusion des genres*¹⁴. Feriez-vous là aussi des distinctions entre les principes et la pastorale ?

X. L. : La famille est le tout premier lieu où la différence sexuelle s'exprime, s'incarne et opère. Elle est le lieu de la naissance et toute personne est née de l'union d'un homme et d'une femme. Il y a actuellement une corrélation très nette entre la négation de la place de la différence sexuelle dans la génération et la négation de l'importance du corps, de la chair, dans les liens familiaux. Triomphent actuellement les idéologies culturalistes et construc-

14. *La confusion des genres. Réponses à certaines demandes homosexuelles sur le mariage et l'adoption* (Bayard, 2005). L'auteur venait de diriger le collectif sur *L'amour du semblable. Questions sur l'homosexualité* (Cerf, 1995).

tivistes, selon lesquelles tout est construit. La principale victime de ses courants est la différence entre paternité et maternité. C'est tout spécialement le sens de la paternité qui est aujourd'hui fragilisé, évaporé, relativisé¹⁵. D'où le remplacement des mots « paternité » et « maternité » par le terme fonctionnaliste et récent de « parentalité », terme neutre qui prépare déjà ceux de « monoparentalité » et « homoparentalité »¹⁶.

Je me suis posé en critique devant l'idée d'instituer cette dernière, qui reposerait sur une fiction, voire sur un mensonge. Il n'est pas vrai qu'un enfant puisse avoir deux pères ou deux mères. C'est ici que je distingue deux attitudes : faire face et instituer. La première est la confrontation à un donné de fait et je suis partisan de l'accueil large, de l'accompagnement de toutes les situations quelles qu'elles soient. Mais instituer, ce serait autre chose : ce serait prévoir dans la loi, a priori donc, que des milliers d'enfants soient privés de ce bien élémentaire qu'est la différence sexuelle entre leurs parents.

Que tant de faiseurs d'opinion oublient tout ce qu'un enfant doit à la différence sexuelle entre son père et sa mère, attesté par des dizaines de milliers de pages de psychologie rigoureuse, est proprement stupéfiant. Je distingue donc soigneusement ce qui relève des personnes, que nous n'avons pas à juger, qui doivent toujours être accueillies, et ce qui relève des discours, lesquels sont souvent biaisés, voire malhonnêtes. Le ressort principal de mon souci est l'avenir des enfants. Les adultes trouvent toujours mille raisons pour justifier leurs comportements. Mais qu'advient-il des enfants ?

L & V : Au-delà des questions affectives, l'éthique aujourd'hui est sollicitée de manière très fondamentale autour des commencements et de la fin de la vie humaine, des lois de bioéthique à la question de l'euthanasie...

X. L. : La plupart de mes interlocuteurs s'accordent pour reconnaître à l'embryon une « dignité ». Mais le respect de ce principe n'est pas inconditionnel. On trouvera des situations limites où il serait suspendu. Un des problèmes est que beaucoup réfèrent l'humanité de l'embryon au « projet parental ». Il est vrai qu'être humain, c'est être accueilli dans l'humanité. Mais on ne peut pas

15. Cf. *Passeurs de vie. Essai sur la paternité*, Bayard, 2004

16. Cf. « Le terme 'homoparentalité' a-t-il un sens ? », *Revue d'éthique et de théologie morale*, n° 225, juin 2003.

accorder à la volonté des parents une toute-puissance telle qu'elle rende l'embryon humain ! C'est pourquoi nous sommes pour un respect inconditionnel de l'embryon dès le commencement. Si l'on ne veut pas employer le terme de « personne », parlons au moins de « vie humaine commencée » ou d'« être humain en devenir ». Un récent document romain (*Dignitas personae*) parlait de « corps embryonnaire ». C'est en effet le respect du corps, du corps comme tel, qui est en question.

Pour la fin de vie, la question de fond est la même. Certains jouent sur le mot « dignité » en la référant à des aptitudes, des facultés relationnelles, une maîtrise. Ils héritent d'un sens plus ou moins stoïcien de la dignité. Mais la dignité telle que la conçoit le christianisme (et des auteurs comme Kant) est une caractéristique intrinsèque de la personne. Dignité est synonyme d'humanité. Dès lors, la reconnaître ou la nier, c'est reconnaître ou nier l'humanité. Sur cette base de respect, la loi Leonetti de 2005, qui s'oppose aussi bien à l'obstination déraisonnable qu'à l'euthanasie, a trouvé un équilibre assez remarquable. Soulager la douleur au risque d'entraîner la mort n'est pas équivalent au geste de donner délibérément la mort. Il est des demandes d'euthanasie qui sont en réalité des cris de détresse de personnes qui craignent d'être abandonnées.

L & V: L'enjeu de ces questions vous a conduit à accepter d'entrer au CCNE¹⁷: quelle y est votre responsabilité? quel regard pouvez-vous apporter dans une institution marquée, comme toute la société, par la rationalité scientifique?

X. L.: J'ai été nommé « au titre de mon appartenance à la famille spirituelle catholique ». Je ne parle donc pas au nom de l'Eglise, mais à titre personnel, en tant que catholique. J'ai trouvé au CCNE un climat de grand respect et d'écoute des positions dans leur diversité, leur altérité même. La majorité des membres sont issus du monde scientifique et médical. Il n'est pas toujours facile d'argumenter devant des médecins, qui s'appuient non seulement sur leur savoir, mais aussi sur leur confrontation à la souffrance. Ils risquent alors de vouloir soulager à tout prix la souffrance, y compris la souffrance morale. Pourtant tous s'accordent à reconnaître que la fin ne justifie pas les moyens.

17. « Le Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé a pour mission de donner des avis sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé. » (Loi du 6 août 2004).

Plus on approche du fondamental, à commencer par l'embryon, plus les différences apparaissent. Mais les avis sont rédigés de telle manière qu'ils puissent exprimer ces différences de position. Et souvent, en participant à tel ou tel groupe de travail, on découvre que les questions sont plus complexes qu'il n'apparaissait au premier abord. Une réflexion longue, développée laisse apparaître des attendus qu'une parole brève, presque sous forme de slogan, ne reconnaît pas.

Garder un regard clair tout en étant accessible à la complexité des questions, tel est bien le défi. La foi chrétienne à cet égard apporte une inspiration, une vigilance, une lumière intérieure, elle ne dispense pas de l'argumentation. Le problème est que l'argumentation suppose un terrain commun, le recours à une rationalité commune. Il y a donc des moments où la synthèse est impossible, où il n'y a pas de conclusion commune. Autant le dire clairement. Mais le terrain commun est, au préalable, très étendu. Nous sommes loin d'être dans un désert éthique !

Xavier LACROIX